



VILLE DE

Ramonville  
Saint-Agne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 13 Novembre 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

Le Jeudi 13 Novembre 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 7 Novembre 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Numéro

2014/NOV/118

Point de l'ordre du jour

13

OBJET

**REPRISE D'UN DÉFAUT SUR  
UNE BOITE SOUTERRAINE  
EP AVENUE EMILE ZOLA**

RAPPORTEUR

**M. PASSERIEU**

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK  
Mme P. MATON a donné procuration à Mme M-A. SCANO  
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Cl. LUBAC  
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN  
Mme A. POL a donné procuration à M. P. BROT

**Exposé des motifs**

Monsieur PASSERIEU indique que suite à un constat de vétusté et de non-conformité effectué lors des tournées d'entretien d'éclairage public, le S.D.E.H.G. à réalisé l'étude citée en objet référencée : 4 BS 99.

Le coût total de ce projet est estimé à 8 191 €.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit:

• TVA (récupérée par le S.D.E.H.G.).....	1 239 €
• Part S.D.E.H.G.....	4 587 €
• <b>Part restant à la charge de la commune (Estimation).....</b>	<b>2 365 €</b>

Total.....8 191 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le S.D.E.H.G. demande à la commune de s'engager sur la participation financière.

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 21/11/2014  
L'affichage en mairie le : 21/11/2014  
La notification le : 21/11/2014

Le Maire  
Christophe LUBAC

## Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur PASSERIEU, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'Avant Projet Sommaire présenté ;
- **S'ENGAGE** à verser au S.D.E.H.G. une contribution au plus égale au montant ci dessus ;
- **DÉCIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

Date de la signature : *20/11/2014*  
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*